



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.
Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 17/05/2023
Dossier complet le : 17/05/2023
N° d'enregistrement : 2023 - 3008

1 Intitulé du projet

Construction d'un nouveau bâtiment logistique "PQRST" et régularisation de la situation du bâtiment logistique "LMNO" (anciennement "D3") sur le site TRANSPORTS DECOCK de Quaëdypre (59) autorisé par arrêté préfectoral du 13/07/2012

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom(s) _____

2.2 Personne morale

Dénomination _____ Raison sociale _____
TRANSPORTS DECOCK S.A. TRANSPORTS DECOCK
N° SIRET _____ Type de société (SA, SCL...) _____
3 9 3 9 3 6 3 7 2 0 0 0 1 9 SA
Représentant de la personne morale : Madame Monsieur
Nom _____ Prénom(s) _____
DECOCK Jean-Luc

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1°	- Rubriques ICPE 1510 --Entrepôts de 4 et 5 cellules destinées au stockage de produits et matières 1510 --Le volume d'entrepôt est de 85 871 m ³ pour le "LMNO" et de 101 589 m ³ pour le "PQRST" (à construire). Le site est déjà autorisé, classé au titre de la rubrique 1510-E, et le projet dépasse en lui-même le seuil de l'enregistrement.
°39	- Emprise du bât. PQRST à construire (surface de plancher créée) : 11 640 m ²

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société TRANSPORTS DECOCK est spécialisée dans le domaine du transport, de la logistique et de la location de bâtiments.

La société TRANSPORTS DECOCK exploite actuellement un site logistique à Quaëdypre (59) autorisé par arrêté préfectoral du 13/07/2012. Ce site comprend déjà 4 bâtiments logistiques (AB, CDEFG, HIJK et LMNO - anciennement dénommés A, B, D1 et D3 respectivement) et un bâtiment à usage de bureaux et d'ateliers (activités non classées) anciennement dénommé C.

TRANSPORTS DECOCK souhaite aujourd'hui construire un cinquième bâtiment logistique (dénommé PQRST). Ce dernier disposera de 5 cellules (cellules P, Q, R, S et T), chacune d'une surface au sol inférieure à 3000 m² et d'une hauteur libre de 8,8 m. Le volume d'entrepôt de ce nouveau bâtiment sera de 101 589 m³. La construction se fera sur une parcelle du terrain non construite. En plus du bâtiment, seront aménagés les voiries, quais, réserves incendie et bassin de rétention incendie. De plus, le projet comprend également la régularisation de la situation du bâtiment LMNO (anciennement D3) déjà construit, comprenant 4 cellules de stockage, chacune d'une surface au sol inférieure à 3000 m², d'une hauteur libre de 8,8 m, et d'un volume d'entrepôt de 85 871 m³.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet a deux objectifs principaux :

- D'une part la construction d'un nouveau bâtiment logistique PQRST qui permettra de poursuivre le développement de la société TRANSPORTS DECOCK et de son site de Quaëdypre en mettant à profit le foncier disponible du site autorisé.

- D'autre part la régularisation de la situation administrative du bâtiment LMNO (anciennement "D3") déjà construit.

Ces deux bâtiments font l'objet d'un Porter à Connaissance au Préfet afin de démontrer le caractère notable mais non substantiel des modifications apportées au site autorisé TRANSPORTS DECOCK.

En outre, les principaux sites industriels locaux qui entreposent leurs produits et matières sur le site TRANSPORTS DECOCK (notamment Coca-Cola, Ball Packaging, Kubota, situés à environ 1 km du site) souhaitent actuellement augmenter leurs productions, ce qui implique une augmentation de la demande en termes de quantités de produits et matières à entreposer. L'accroissement des capacités de stockage du site TRANSPORTS DECOCK vise donc également à accompagner le développement industriel local.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase chantier (pour le bâtiment PQRST à construire) présentera une durée approximative de 9 mois pour la construction du nouveau bâtiment logistique.

Une base de vie et une aire de stockage temporaire des matériaux de construction seront installées durant la période chantier. Le chantier se divisera en 3 phases principales :

- Terrassements (durée de 3 mois);
- Construction du bâtiment (durée de 4 mois);
- Installation des aménagements (2 mois).

Les déblais et remblais seront optimisés de manière à limiter les évacuations en décharge et seront réutilisés après traitement pour la construction de la plateforme.

L'alimentation en eau du site sera assurée à partir du réseau d'eau potable local. Les besoins en eau seront utilisés pour les sanitaires et les travaux.

Des mesures seront prises pour éviter que les véhicules et engins quittant le chantier ne salissent les voiries environnantes (lavages de roues, nettoyage des toupies à béton avant départ du site...).

Le chantier ne générera pas de fumées générant une quelconque pollution. Tout brûlage sera interdit. Les activités du chantier engendreront quelques envols de poussières liés au trafic des engins principalement.

Les sources de bruit durant la phase chantier seront dues aux travaux de terrassements et aux aménagements.

Ces nuisances sonores seront toutefois en conformité avec la réglementation en vigueur.

En ce qui concerne les déchets engendrés par les travaux, ces derniers seront confiés à des collecteurs agréés et à des sociétés extérieures autorisées pour la valorisation ou l'élimination.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Comme mentionné plus haut, les bâtiments disposeront de cellules non-sprinklées < 3000 m² (4 pour le bât. LMNO et 5 pour le bât. PQRST) et munies de parois séparatives et extérieures coupe-feu REI 150 (2,5h) pour le LMNO et REI 180 (3h) pour le PQRST. En façade Nord, chaque cellule disposera d'une porte sectionnelle donnant sur un auvent sous lequel pourront circuler les poids-lourds pour les chargements/déchargements. Pour le bâtiment PQRST, chaque cellule disposera également en façade Sud d'une porte de quai avec zone de quai. Une voie poids-lourds fera tout le tour des bâtiments et respectera les dispositions constructives des voies engins pompiers. La défense incendie des bâtiments sera assurée par des réserves incendies (cuve de 340 m³ et bache souple de 360 m³) correctement dimensionnées. Les parois séparatives du LMNO seront munies de rideau d'eau alimenté par colonnes sèches. Le bâtiment LMNO dispose de deux bassins assurant la rétention et le tamponnement. Un bassin de rétention et de tamponnement sera également aménagé pour le nouveau bâtiment PQRST. Les eaux pluviales susceptibles d'être polluées (voiries, parkings) seront traitées par un séparateur d'hydrocarbures. Ces bassins sont également associés à des limiteurs de débit et à des vannes de coupure. Les eaux pluviales du site sont rejetées à un débit maximal de 2 l/s/ha dans le fossé longeant la RD110 et aboutissant au final aux canaux de la basse et de la haute Colme (de façon analogue à ce qui est prévu à l'article 4.3.5 de l'arrêté préfectoral du 13/07/12 et conformément au SDAGE Artois-Picardie étant donné que l'impossibilité d'infiltrer ait été justifiée). Les eaux usées sanitaires sont rejetées au réseau d'assainissement communal.

Le site fonctionne en 3x8 24h/24 avec un effectif global de 33 employés (dont 3 employés supplémentaires avec les nouveaux bâtiments). Les nouveaux bâtiments ne seront pas équipés de chaufferie ou de local de charge (local de charge commun pour tout le site situé au niveau du bâtiment HIJK). Le projet induira une augmentation de trafic journalier sur site de 10 PL pour le bâtiment LMNO et de 10 PL pour le bâtiment PQRST (portant ainsi le trafic journalier total sur site à 120 PL/jour). La majorité des PL proviennent et sont à destination de l'usine COCA COLA située à 1 km du site, au droit de la commune de Socx.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis :

- A permis de construire au titre du Code de l'Urbanisme (déposé conjointement à la présente demande)

- A examen au cas par cas au titre du Code de l'Environnement :

--- rubrique 1° : le projet dépasse en lui-même le seuil d'enregistrement de la rubrique ICPE 1510

--- rubrique 39° : le projet crée une surface de plancher supérieure à 10 000 m²

Le projet constitue une modification sur un site ICPE à autorisation. En complément de la présente demande d'examen au cas par cas et du permis de construire déposé conjointement, un dossier de Porter à Connaissance du Préfet sera déposé en Préfecture afin d'apporter les éléments d'appréciation du caractère notable mais non substantiel de cette modification (conformément à l'article 1.5.1 de l'AP du 13/07/2012 du site de Quaëdypre).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface emprise projet (surface des parcelles concernées par les bâtiments LMNO et PQRST et voiries associées).....	54 274 m2
Surface emprise bâtiment à construire (PQRST).....	11 640 m2
Volume d'entrepôt 1510 LMNO.....	85 871 m3
Volume d'entrepôt 1510 PQRST.....	101 589 m3

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le site TRANSPORTS DECOCK de Quaëdyre a été autorisé par arrêté préfectoral du 13/07/12 pour les bâtiments logistiques AB (anciennement "A"), CDEFG (anciennement "B") et HIJK (anciennement "D1") et pour un bâtiment à usage de bureaux et d'ateliers non classé au titre des ICPE (anciennement "C").
Le projet vise à construire un nouveau bâtiment logistique PQRST et à régulariser la situation du bâtiment LMNO (anciennement "D3") qui avait fait l'objet d'un Porter à Connaissance en 2021 mais sera à nouveau traité au sein du Porter à Connaissance déposé conjointement au cas-par-cas.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches du site d'étude sont les suivantes: - ZNIEFF de type 1 : Remparts de Bergues (310013306) à environ 700 mètres au Nord du site ; - ZNIEFF de type 2 : Les moères et la partie Est de la plaine maritime Flamande (310014026) à environ 2,3 km au Nord du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Quaëdyre ne se situe pas en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche se situe à environ 28 km au Sud-Ouest du site : il s'agit des Landes du plateau d'Helfaut (FR3800334).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Quaëdyre n'est pas une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de la sorte la plus proche est une réserve naturelle régionale. Il s'agit de la réserve naturelle régionale de Grande-Synthe (FR9300159) située à environ 12 km au Nord-Ouest du site.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Quaëdypre n'est pas couverte par un plan de prévention du bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe au droit du périmètre de protection des Monuments Historiques au PLU (Eglise, cimetière et château de Socx, Manoir Le Blauwhuys - Servitude d'utilité publique AC1 au PLU). Le site est à proximité du site classé "Manoir Le Blauwhuys" (59-SC-05). Le manoir est situé à 150 mètres au Sud du projet, de l'autre côté de l'autoroute A25. Le site inscrit le plus proche se trouve à 1,7 km du projet, ("Abords des fortifications de Bergues" 59-SI-06).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide répertoriée au SAGE du Delta de l'Aa la plus proche se situe à 150 mètres au Sud du projet. Le site ne se trouve pas au droit de cette zone délimitée.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Quaëdypre est concernée par un Plan de Prévention du Risque Inondation. La commune n'est en revanche pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRI a été prescrit le 13 février 2001 (pas d'informations sur la date d'approbation et le zonage).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites pollués ou potentiellement pollués les plus proches sont situés à Bergues, à environ 1,5 km au Nord du site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Quaëdypre ne se situe pas au droit d'une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun ouvrage de captage d'eau destiné à la consommation humaine n'est répertorié dans les environs du site. Le site ne se trouve pas dans une zone à enjeu eau potable ou à proximité de captages prioritaires répertoriés au SDAGE Artois-Picardie 2022-2027.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche se trouve à 1,7 km au Nord du projet, ("Abords des fortifications de Bergues" 59-SI-06).

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à environ 12 km au Nord-Est du site. Il s'agit des Dunes flamandaises décalcifiées de Ghyvelde (FR3100475).
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude se trouve à proximité du site classé "Manoir Le Blauwhuys" (59-SC-05) à Quaëdypre. Le manoir se situe à 150 mètres au Sud du projet, de l'autre côté de l'autoroute A25.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les bât. LMNO et PQRST n'auront pas de sanitaires/locaux sociaux ou tout autre installation pouvant générer des prélèvements d'eau. Les prélèvements d'eau seront faibles pour ces bâtiments (remplissage ponctuel des cuves et bâches de défense incendie, lavage des surfaces engendrant une consommation très faible). Le peu d'eau utilisée sera de l'eau potable prélevée au réseau et le site disposera de deux cuves de récupération des EP de 10m3. La conso max prescrite par l'AP du 13/07/12 ne sera pas remise en cause.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite pas de forage (pas d'infiltration).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction du nouveau bâtiment PQRST sera excédentaire en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La construction du nouveau bâtiment PQRST sera excédentaire en matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne remet pas en cause la consommation en eau potable maximale déjà autorisée par l'arrêté préfectoral du 13/07/2012. De plus, le projet sera muni de deux cuves de récupération des eaux pluviales, chacune de 10 m3 pour limiter cette consommation.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un pré-diagnostic écologique et une délimitation de zone humide sont annexés à la présente demande. Ces études ont conclu quant à l'absence d'enjeu écologique particulier présenté par la zone d'étude (en termes de faune, de flore, mais également en termes de milieux humides - l'étude n'ayant détecté aucune zone humide au droit de la zone d'implantation du projet). La construction du bâtiment PQRST ne devrait pas avoir d'impacts significatifs sur le milieu naturel.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à environ 12 km au Nord-Est du site. Il s'agit des Dunes flamandaises décalcifiées de Ghyvelde (FR3100475).
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	bâtiment projeté PQRST est au droit de parcelles aujourd'hui non exploitées et qui étaient cultivées jusqu'à l'été 2022 dans l'attente de constructions. Ces parcelles étaient déjà comprises dans le site ICPE autorisé par arrêté préfectoral du 13/07/2012.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Quaëdyre n'est pas couverte par un PPRT.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Quaëdyre est concernée par un Plan de Prévention du Risque Inondation prescrit le 13 février 2001 (pas d'informations sur la date d'approbation et le zonage). Le projet est neutre hydrauliquement pour toute pluie de période de retour inférieure à 100 ans.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Etant donné qu'il s'agit d'un projet de plateforme logistique, son activité n'est pas de nature à générer des risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic engendré par le projet est lié au trafic poids lourds nécessaire aux opérations de réception et d'expédition des produits entreposés sur site, au flux de véhicules du personnel. Le projet engendrera un trafic supplémentaire de 20 PL/j (10 PL/j pour le bâtiment LMNO et 10 PL/j pour le bâtiment PQRST) et de 3 VL/j. Le trafic PL du site (projet compris) sera ainsi de 120 PL/j.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La principale source de bruit du projet est liée au trafic des camions, des engins de manutention et des véhicules du personnel.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par les nuisances sonores issues de la circulation sur l'autoroute A25 mitoyenne.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Etant donné qu'il s'agit d'un projet de plateforme logistique, et étant donné la nature des produits entreposés, son activité n'est pas de nature à générer des odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer des vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est éclairé de manière raisonnée pendant les périodes d'activité du site.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve dans une zone présentant des émissions lumineuses provenant des sites industriels voisins et de la zone commerciale proche. Ces émissions lumineuses sont relativement importantes par rapport à celles générées par l'activité du site.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seuls rejets liquides associés au projet sont les eaux pluviales (toitures, voiries, parkings, eaux non infiltrées par les espaces verts). Les eaux pluviales susceptibles d'être polluées (voiries, parkings) sont traitées en amont par un séparateur d'hydrocarbures.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EP rejetées au fossé longeant la RD110 et aboutissant aux canaux de la basse et de la haute Colme (de façon analogue à ce qui est prévu par l'arrêté préfectoral du 13/07/12 et conformément au SDAGE Artois-Picardie car l'impossibilité d'infiltrer a été justifiée).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets produits seront ceux couramment produits dans le cas d'un entrepôt, à savoir déchets ménagers et bennes pour les déchets de carton, de bois et de plastique (ramassage benne carton 1 fois par mois, benne bois 1 fois par mois, et benne plastique tous les 2 mois). Ces déchets seront dirigés vers des filières agréées, les filières de valorisation seront privilégiées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site et le projet se situent au droit du périmètre de protection des Monuments Historiques. Toutefois, le permis de construire déposé conjointement fournit les éléments d'insertion paysagère du site permettant d'apprécier cette incidence. De plus, les bâtiments existants sont eux aussi inclus dans le périmètre susmentionné et l'impact des nouveaux bâtiments sera de même nature. Les matériaux seront choisis de sorte à être homogènes avec les autres bâtiments et à s'intégrer le mieux possible dans le paysage.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve sur un site industriel existant, au droit de parcelles aujourd'hui non exploitées et qui étaient cultivées jusqu'à l'été 2022 dans l'attente de constructions. Ces parcelles étaient déjà comprises dans le site ICPE autorisé par arrêté préfectoral du 13/07/2012. Le projet se trouve au droit de la zone UE du PLUi de la CCHF. Cette zone autorise notamment les entrepôts (constructions destinées au stockage des biens ou à la logistique).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

D'après la plateforme projets-environnement.gouv, consultée le 25/10/2022, il n'y a pas de projets à moins de 5 km du site. Le plus proche se situe à environ 6 km du site, il s'agit d'un projet d'extension des installations de production et de stockage de légumes surgelés à Esquelbecq (59) datant de février 2021 et ayant fait l'objet d'une évaluation env. instruite par la MRAE. La nature du projet et sa distance au site rendent un potentiel cumul des incidences peu probable. Pour ce qui est de la commune de Quaëdypre, les décisions de l'Autorité Environnementale disponibles sur le site de la DREAL Hauts-de-France ne concernent que des projets de forage non susceptibles de présenter un cumul des incidences avec le projet TRANSPORTS DECOCK. Pour ce qui est des sites industriels à proximité du site d'étude, la principale incidence cumulée concerne le trafic. Toutefois la zone est connectée à l'autoroute A25. Les voiries alentours sont donc en capacité de supporter un trafic important.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

-- Pré-diagnostic écologique et délimitation des zones humides : La zone d'implantation du projet ne présente pas d'enjeu écologique particulier et n'est pas en contradiction avec les aménagements envisagés. La construction du bâtiment PQRST ne devrait pas avoir d'impacts significatifs sur le milieu naturel.

-- Mesure de perméabilité : L'infiltration des eaux pluviales n'est pas possible au droit du site, le rejet dans les eaux superficielles est retenu.

-- Porter à Connaissance : le PAC apporte les éléments d'appréciation du caractère notable mais non-substantiel des modifications prévues sur le site TRANSPORTS DECOCK de Quaëdypre en termes de situation administrative, de différentiel de dangers et de différentiel d'impact environnemental.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

-- La présence de séparateurs hydrocarbures au niveau des réseaux eaux pluviales de voirie limitera l'impact de pollution éventuelle des eaux. Les bâtiments disposeront également de bassins de tamponnement et de rétention. Deux cuves de récupération des EP de 10 m³ permettra de limiter la consommation d'eau du site.

-- Les chauffeurs auront pour consigne d'arrêter leur moteur lors des chargements/déchargements pour limiter les nuisances sonores ainsi que les rejets diffus de gaz d'échappement. L'interdiction de klaxonner leur sera également rappelée à l'entrée du site. La vitesse de circulation sera également limitée à 20 km/h.

-- Le suivi des émissions sonores sera poursuivi.

-- Les matériaux seront choisis de sorte à être homogènes avec les autres bâtiments et à s'intégrer le mieux possible dans le paysage.

-- Le projet est neutre hydrauliquement pour toute pluie de période de retour inférieure à 100 ans.

-- Pour assurer la défense incendie du site, la parois extérieures et séparatives du PQRST sont REI180. Les parois séparatives REI150 du LMNO sont défendues par des rideaux d'eau alimentés par colonne sèche.

-- TRANSPORTS DECOCK a fait réaliser une étude écologique et une délimitation de zone humide (données en Annexe) afin de s'assurer de l'absence d'impact significatif du projet sur la faune, la flore et les milieux naturels.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le présent formulaire a pu présenter les enjeux environnementaux du site d'étude et les impacts générés par le projet. Un porter à connaissance sera déposé conjointement au présent formulaire, afin de fournir au Préfet les éléments d'appréciation du caractère notable mais non substantiel des modifications apportées par le projet, et ce par rapport à la situation précédemment autorisée et notamment en termes de différentiel d'impact, de dangers et en termes de conformité réglementaire (la conformité à l'arrêté ICPE 1510 du 11/04/17 modifié assurant notamment la maîtrise des principaux risques et impacts du projet). Le projet reste en cohérence avec les activités du site autorisées par arrêté préfectoral du 13/07/2012, il ne sera pas susceptible d'occasionner des impacts de nouvelle nature. Pour ces différentes raisons, nous ne pensons pas nécessaire la réalisation d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	- Pré-diagnostic écologique et délimitation de zone humide (rapport R001-1620944MCO-V02).	<input checked="" type="checkbox"/>
2	- Mesures de perméabilité	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

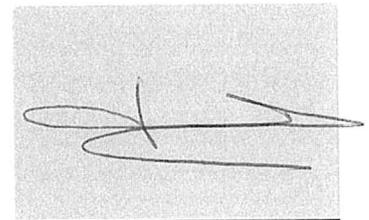
Nom DECOCK

Prénom Jean-Luc

Qualité du signataire Président Directeur Général de la S.A. TRANSPORTS

À Quaëdypre

Fait le 09/05/2023



Signature du (des) demandeur(s)

